

Rapport annuel 2011

Dossier de presse :

L'Obstination du témoignage

Octobre 2011

Contacts presse

FIDH

Arthur Manet

Karine Appy

presse@fidh.org

+ 33-1 43 55 90 19 / 14 12

www.fidh.org/-Defenseurs

OMCT

Sarah Petitpierre

sp@omct.org

Delphine Reculeau

dr@omct.org

+ 41 22 809 49 39

www.omct.org

L'Obstination du témoignage



Souhayr Belhassen
Présidente
de la FIDH



Gerald Staberock
Secrétaire général
de l'OMCT

En 2011, les régimes liberticides en Tunisie et en Égypte ont été balayés sur fond de mouvements et contestations populaires organisés autour des revendications de liberté, de justice et de dignité, au nom de l'universalité des droits de l'Homme. Mais si cette universalité est venue à bout des particularismes politiques, culturels, identitaires ou religieux au nom desquels les dictateurs répriment leurs peuples, le combat des défenseurs dans le monde, ainsi que leur protection, est plus que jamais d'actualité.

Dans la quatorzième édition de son Rapport annuel, que le Printemps arabe a marqué comme aucun autre événement, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme exulte des victoires acquises mais dresse aussi un tableau alarmant des atteintes aux droits dans le monde et des attaques contres celles et ceux qui les défendent. *«Zine el-Abidine Ben Ali, Hosni Moubarak, Mouammar Kadhafi, Ali Abdullah Saleh, Bachar al-Assad... : ce gigantesque soulèvement populaire au nom de la dignité, de la liberté et de la justice s'est propagé dans tout le monde arabe – en Libye, au Yémen, au Bahreïn, en Syrie... Et au-delà, le vent de la liberté a soufflé sur les capitales du monde entier, à Paris, Londres, Rome ou Berlin mais aussi à Téhéran, Istanbul, Baku et Amman où des manifestations de solidarité avec toutes ces populations se sont déroulées»*, écrivent Aung San Suu Kyi et Stéphane Hessel dans la préface du rapport.

Aung San Suu Kyi et Stéphane Hessel se réjouissent également que, *«(...) partout, le respect des droits de l'Homme a été au cœur des revendications des manifestants, (...) ces groupes ne se fondaient pas sur des questions d'identité, de religion ou de politique culturelle, mais sur les principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (...)»*.

Au moment même de la publication de ce rapport, le bain de sang se poursuit en Syrie, en Libye ou au Yémen. En Afrique, au Moyen-Orient, en Europe, en Amérique, en Asie, les défenseurs sont harcelés, emprisonnés, parfois torturés. Loin d'être reconnus pour ce qu'ils sont – des acteurs essentiels du changement, garants d'une société libre – ils subissent au contraire tous les jours la répression de régimes d'autant plus féroces qu'ils ont compris la force et la légitimité de leurs revendications.

Tout est donc mis en œuvre pour contrôler la société civile et les médias : utilisation détournée des cadres législatifs, contrôle croissant exercé sur le financement des organisations de la société civile, y compris sur les fonds provenant de sources internationales, impunité des agressions commises. Le Rapport annuel 2011 multiplie les exemples et les témoignages d'abus commis en toute impunité, sur tous les continents.

L'Observatoire se fixe comme défi prioritaire en 2012 le renforcement de la protection internationale pour les défenseurs des droits de l'Homme qui doivent *«être en droit de bénéficier d'une protection efficace et d'un cadre réglementaire leur permettant de travailler libre de toute entrave»*.

Défenseurs en danger

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

RDC, Kivu

Justine Masika Bihamba, coordinatrice, co-fondatrice de l'ONG « La Synergie des femmes contre les violences sexuelles (SFVS) »



Malgré les menaces et les agressions, **Justine Masika Bihamba** poursuit sans relâche sa lutte contre l'impunité des crimes sexuels et autres violations des droits humains. En mars 2011, elle reçoit des menaces pour son soutien à la loi sur la traçabilité des minerais, qui vise à empêcher les entreprises de se procurer des minerais auprès de groupes armés congolais. Les violences sexuelles subies par les femmes congolaises sont notamment liées au conflit armé qui a pour origine l'exploitation des ressources du sous-sol dans le Kivu.

AFRIQUE DU NORD / MOYEN ORIENT

Syrie

Muhannad al-Hassani, avocat et président de l'organisation de défense des droits de l'Homme « Sawasiyah »



Pour avoir dénoncé l'iniquité des procès menés à l'encontre de prisonniers politiques, **Muhannad al-Hassani** est arrêté en 2009. Le 23 juin 2010, il est condamné à trois ans de prison pour : « atteinte au sentiment national » et « diffusion d'informations susceptibles d'affaiblir le moral de la nation ». Il est alors maintenu dans une cellule avec un codétenu qui l'agresse et le frappe. Muhannad al-Hassani est finalement libéré le 2 juin 2011, à l'occasion de l'amnistie générale prononcée par le Président pour les crimes commis avant le 31 mai 2011, dans le contexte du vaste mouvement de protestation populaire syrien.

AMÉRIQUES

Mexique

Marisela Ortiz Rivera, fondatrice et directrice générale de l'ONG « Puissent nos filles rentrer à la maison »



À Juárez, les membres de « Puissent nos filles rentrer à la maison », qui accompagnent les familles de femmes disparues, sont régulièrement attaquées et menacées. En mars 2011, **Marisela Ortiz Rivera** a de nouveau reçu des menaces de mort visant également sa famille. Craignant pour sa sécurité et ses proches, elle a fui son pays. En février, on a mis le feu à la maison d'une de ses collaboratrices, qui s'est également exilée. Bien que des plaintes aient été déposées, les enquêtes pétinent.

ASIE

Iran

Abdolfattah Soltani, avocat et membre fondateur du Centre des défenseurs des droits de l'Homme



Éminent avocat spécialiste des droits humains en Iran, **Abdolfattah Soltani** est détenu en isolement depuis le 10 septembre 2011 sans motifs valables. Ces dernières années, il a été arrêté à de multiples reprises. En août 2009, il est placé en liberté provisoire après avoir versé une caution de 100 000 dollars. En octobre 2009, il est empêché de se rendre en Allemagne pour recevoir le prix international des droits de l'homme de Nuremberg. En juillet 2011, son épouse est arrêtée sans raison précise. On interdit alors à Abdolfattah Soltani, qui est également son avocat, de la représenter. Ces multiples arrestations et détentions arbitraires sont autant d'actes de représailles liées à ses activités de défenseur.

EUROPE OCCIDENTALE

Turquie

Pinar Selek, écrivaine, sociologue



Pinar Selek défend les droits des femmes, ceux des communautés défavorisées et des victimes de discrimination, y compris les enfants des rues et des minorités kurdes et arméniennes. En raison de ces activités, elle est victime de harcèlement judiciaire depuis plus de 12 ans. On l'accuse à tort d'avoir soutenu le PKK et fait exploser une bombe à Istanbul en 1998. Elle a passé deux ans et demi en détention préventive, période pendant laquelle elle a été torturée. Après avoir été acquittée trois fois, elle reste aujourd'hui poursuivie devant les tribunaux. Elle encourt une peine de prison de 36 ans.

EUROPE DE L'EST / ASIE CENTRALE

Russie

Oleg Orlov, président du conseil d'administration du Centre des droits de l'Homme « Memorial »



Depuis qu'il a déclaré que le Président tchétchène Kadyrov était responsable du meurtre de la défenseure des droits humains, Natalia Estemirova, en juillet 2009, **Oleg Orlov** fait l'objet de harcèlement judiciaire pour « difamation » à la suite de plaintes déposées par le Président lui-même, au civil et au pénal. Après avoir été condamné à verser des dommages et intérêts au civil, le 14 juin 2011, le tribunal correctionnel a acquitté Oleg Orlov. Kadyrov a cependant fait appel et, deux ans plus tard, le harcèlement judiciaire se poursuit.

La situation des défenseurs dans le monde

Période couverte : 1^{er} janvier 2010 – 30 avril 2011

 Pays dans lesquels l'exercice collectif et indépendant de la défense des droits de l'Homme généraliste est interdit ou quasi-impossible en raison du cadre juridique, du régime politique ou d'un conflit armé

 Atteintes – isolées à fréquentes – à l'intégrité physique les plus graves (mort, disparition forcée)

 Attaques, menaces, harcèlement policier – isolé à fréquent – ou dispositions législatives restrictives aux libertés de rassemblement, d'association ou de d'expression

 Garantie quasi-effective de la liberté d'action

 Recours fréquent à systématique à la privation de liberté (interpellation, arrestation, détention arbitraire)

 Recours isolé à sporadique à la privation de liberté (interpellation, arrestation, détention arbitraire)

 Pays pour lesquels nous ne disposons pas d'informations suffisantes

Cette carte se fonde sur les cas de répression individuelle documentés par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT) pendant la période de janvier 2010 à avril 2011 (interventions urgentes, rapports d'enquêtes, rapport annuel), complétés par d'autres sources. Elle ne peut pas par conséquent avoir un caractère exhaustif.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Les défenseurs qui œuvrent pour des élections équitables et transparentes ont été harcelés (*Burundi, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Niger, Soudan*). Les dirigeants ont restreint les libertés d'expression, de réunion et d'association (*Burundi, Djibouti, Ethiopie, Ouganda, Rwanda*), abusé des fonds publics (*Tchad*), muselé toute voix dissidente (*Burundi, Djibouti,*

Ethiopie, Rwanda) et se sont emparés des médias pour leur campagne (*Burundi, Ouganda, République centrafricaine, Tchad, Togo*). D'autres ont gouverné d'une main de fer empêchant l'organisation d'élections (*Érythrée, Swaziland*).

Inquiets de la propagation du Printemps arabe, certains dirigeants ont étouffé toute protestation, interdisant et réprimant les manifestations (*Djibouti, Soudan*), restreignant l'accès à l'information (*Érythrée, Guinée équatoriale*), entravant les libertés d'expression (*Ethiopie*) et de réunion pacifique (*Zimbabwe*), procédant à des arrestations « préventives » (*Angola, Zimbabwe*).

Plusieurs États ont continué de restreindre la liberté d'association. Des règles restrictives d'enregistrement des ONG ont été utilisées pour harceler (*Gambie, Zimbabwe*), refuser,

voire retirer l'agrément d'organisations et de syndicats jugés gênants (*Ethiopie, Soudan*).

Au Kenya, en RDC et au Soudan, où de hauts responsables sont accusés de « crimes de guerre », « crime contre l'humanité » et/ou « génocide », la répression s'est accentuée contre les défenseurs qui luttent contre l'impunité des crimes graves, particulièrement dans le cadre de la Cour pénale internationale.

Face à une corruption croissante, les défenseurs qui dénoncent les détournements impliquant les autorités ou leurs proches ont fait l'objet de menaces de mort (*Rwanda*), d'arrestations et/ou de poursuites judiciaires (*Angola, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Soudan, Togo, Zimbabwe*).

Des restrictions à la liberté de manifester et de réunion ont également eu lieu en *Ouganda*, au *Sénégal*, au *Soudan*, au *Togo* et au *Zimbabwe*. Ailleurs, les défenseurs ont fait l'objet de menaces, d'arrestations arbitraires ou de harcèlement judiciaire (*Cameroun, Djibouti, RDC, Sénégal*).

Les défenseurs des droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) ont été confrontés à plusieurs formes d'intimidation, y compris des agressions (*Cameroun, Kenya, Zimbabwe*) et l'assassinat d'un défenseur en *Ouganda*.



AFRIQUE DU NORD / MOYEN ORIENT



La situation des défenseurs est restée préoccupante dans la plupart des pays de la région, marquée par son mouvement pour la liberté et la dignité, aux diverses conséquences : en *Tunisie* et en *Égypte*, les dirigeants ont quitté le pouvoir ; en *Jordanie*, au *Maroc* et à *Oman*, ils ont promis de réviser la constitution ; dans le *Territoire palestinien occupé (TPO)*,

l'organisation d'élections présidentielle et législative a été annoncée ; en *Irak*, des mesures ont été entreprises contre le népotisme et la corruption. D'autres régimes ont répondu par la répression (*Bahreïn*, *Libye*, *Syrie*, *Yémen*).

Dans plusieurs pays, les rassemblements pacifiques ont été réprimés, les organisateurs harcelés (*Algérie*, *Arabie saoudite*, *Égypte*, *Irak*, *Israël*, *TPO*, *Maroc* et *Sahara occidental*, *Syrie*, *Tunisie*, *Yémen*). Les défenseurs n'ont pas été épargnés (*Bahreïn*, *Égypte*, *Syrie*, *Tunisie*, *Yémen*). Des législations continuent de limiter la liberté de réunion en *Algérie*, au *Bahreïn* ou au *Yémen*. En *Égypte*, une loi interdisant manifestations et grèves a été adoptée en avril 2011.

En *Arabie saoudite* et en *Libye*, la répression systématique rend impossible la constitution de mouvements indépendants de défense et de promotion des droits. En *Tunisie*, suite à la

mise en place du Gouvernement de transition, les défenseurs bénéficient de davantage de liberté de s'organiser et d'agir.

Différentes formes de répression ont ciblé les défenseurs des droits des réfugiés, des minorités ethniques et religieuses. En *Israël*, un défenseur a été agressé. Il œuvrait en faveur des libertés politiques des citoyens arabes. Au *Liban*, des militants ont été victimes d'actes d'intimidations. En *Algérie*, en *Arabie Saoudite*, au *Bahreïn* et en *Syrie*, arrestations arbitraires et procédures judiciaires abusives ont visé les défenseurs des droits des communautés ibadites, chiites et kurdes.

Des actes d'intimidation ont aussi touché les défenseurs qui luttent contre la torture et les mauvais traitements. Au *Bahreïn*, ils ont fait l'objet d'une campagne de diffamation, certains ont été incarcérés.

Les journalistes qui dénoncent les violations des droits de l'Homme ou la corruption ont subi des représailles : assassinats (*Irak*), menaces, violences physiques (*Tunisie*, *Yémen*), arrestations arbitraires et harcèlement judiciaire (*Bahreïn*, *Égypte*, *Maroc*, *Syrie*, *Tunisie*, *Yémen*).

Dans les pays touchés par un conflit armé, les violations contre les défenseurs sont particulièrement graves : arrestations et détentions arbitraires, procès inéquitables ou agressions (*Irak*, *Israël* et *TPO*, *Libye*, *Yémen*).

AMÉRIQUES



Près de 200 ans après le début du mouvement d'indépendance, le continent a connu une période électorale et l'arrivée de nouveaux dirigeants (*Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Haïti, Honduras, Pérou, Uruguay*). Le coup d'État au *Honduras* a démontré cependant la fragilité de certaines démocraties.

Les autorités de plusieurs pays ont maintenu l'impunité de violations et crimes contre l'humanité commis dans

le passé, à travers des lois d'amnistie générale (*Brésil, Chili, Pérou, Uruguay*). Les défenseurs qui luttent contre l'impunité ont constamment été victimes de menaces, d'attaques ou de harcèlement (*Argentine, Chili, Colombie, Guatemala, Honduras, Mexique, Pérou, Venezuela*).

Les communautés autochtones ont été agressées lors de manifestations pacifiques dénonçant la nocivité de projets d'exploitation du sol. Ces mouvements ont été criminalisés et de nombreux participants arbitrairement arrêtés (*Brésil, Chili, Colombie, Equateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Venezuela*).

Les défenseurs des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) ont été la cible de discriminations, de stigmatisations (*Honduras, Mexique, Pérou*) voire d'assassinats

(*Colombie, Honduras, Pérou*). Des attaques répétées ont été perpétrées contre les défenseurs des droits des femmes (*Guatemala, Mexique*). Au *Mexique*, l'absence de protection des défenseurs luttant contre l'impunité des féminicides est restée préoccupante.

Les défenseurs de l'environnement et les leaders autochtones ont été menacés, harcelés (*Brésil, Chili, Equateur, Guatemala, Pérou*) voire tués (*Colombie, El Salvador, Honduras, Mexique*).

Cette année encore, la Colombie tient le record du nombre de syndicalistes assassinés. Des meurtres ciblés contre les défenseurs du droit du travail ont aussi été commis au *Brésil*, au *El Salvador*, au *Guatemala*, au *Honduras*, au *Mexique*, au *Venezuela* et en *Argentine*.

La liberté d'expression a beaucoup souffert dans plusieurs pays où des journalistes ont été assassinés (*Colombie, Honduras, Mexique*), menacés (*Equateur, Mexique, Nicaragua, Venezuela*), cibles de campagnes de dénigrement (*Equateur, Nicaragua*) ou de harcèlement (*Panama*).

ASIE



Dans divers pays d'Asie, les élections ont été accompagnées d'irrégularités et de restrictions croissantes aux libertés d'expression et de réunion (*Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Malaisie, Philippines, Sri Lanka, Viet Nam*).

Plusieurs pays ont utilisé le prétexte de l'instabilité politique pour durcir leur mainmise sur les libertés fondamentales (*Inde, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande*).

L'impact du "printemps arabe" s'est traduit par de nouvelles restrictions sur les médias et sur la liberté d'expression (*Bangladesh, Chine, Iran, Laos, Malaisie, Népal, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam*).

Les gouvernements ont encore durci leurs législations entravant toute activité de défense des droits humains (*Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie, Iran, Pakistan, Thaïlande, Viet Nam*).

En *Chine*, la détention de Liu Xiaobo, ainsi que la censure de toute information liée au Prix Nobel de la paix 2010, illustrent le sort réservé aux défenseurs de ce pays.

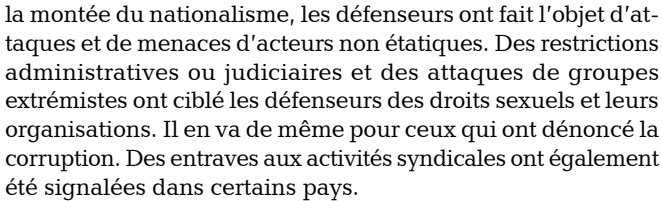
Ceux qui ont dénoncé les crimes commis par les forces de sécurité ont été victimes d'assassinats, d'attaques, d'arrestations arbitraires, de harcèlement judiciaire (*Bangladesh, Fidji, Inde, Indonésie, Népal, Philippines, Sri Lanka*). Un sort similaire a été réservé aux défenseurs de l'environnement et du droit à la terre (*Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, République de Corée, Sri Lanka*).

Des avocats ont continué de subir des représailles pour leur action en faveur des droits de l'Homme (*Birmanie, Chine, Indonésie, Iran, Malaisie, Pakistan, Viet Nam*). Les défenseurs qui dénoncent la corruption des agents étatiques ou privés ont subi une forte répression (*Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Sri Lanka*). Au *Bangladesh*, le rédacteur-en-chef d'un journal a été arbitrairement détenu et son journal fermé.

Les dirigeants syndicaux sont restés la cible d'assassinats, menaces ou licenciements pour avoir promu le droit du travail (*Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Fidji, Iran, Pakistan, République de Corée*).

Les défenseurs des droits des femmes ont aussi été durement réprimés (*Afghanistan, Inde, Iran, Malaisie, Népal*). En Iran, des dizaines de membres de la Campagne "pour un million de signatures" ont été emprisonnées sur la base d'accusations fallacieuses.

Les défenseurs des droits des minorités culturelles, ethniques sexuelles et religieuses ont encore été victimes de représailles (*Chine, Inde, Indonésie, Iran, Népal, Pakistan*).

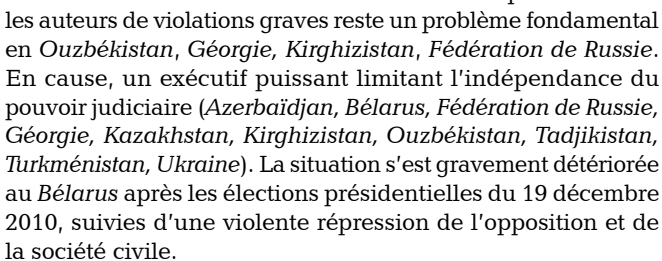


eurs ont fait l'objet d'attaques. Des restrictions des attaques de groupes des droits sexuels et leurs ceux qui ont dénoncé la syndicales ont également

Les défenseurs des droits de la communauté rom n'ont cessé d'être exposés au harcèlement judiciaire et à la violence (*Bosnie-Herzégovine, Italie, République tchèque*). En *Turquie*, ceux qui défendent les minorités, notamment kurde, ont été accusés à tort de terrorisme, victimes de détention préventive prolongée et de harcèlement judiciaire.

Dans certains pays (*Monténégro, Turquie*), le droit de manifester des syndicats a été entravé et des travailleurs ont été licenciés pour s'être syndiqués.

En *Espagne*, un juge est victime de harcèlement judiciaire depuis 2009 en raison de son enquête sur les crimes perpétrés sous la dictature de Franco. En *Turquie*, des dizaines de défenseurs ont encore été victimes de harcèlement judiciaire.



L'impunité envers
problème fondamental
Fédération de Russie.
l'indépendance du
Fédération de Russie,
Pakistan, Tadjikistan,
travement détériorée
les du 19 décembre
l'opposition et de

L'organisation de réunions pacifiques est restée difficile (Arménie), voire impossible (Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Ouzbékistan). Les défenseurs ont été exposés à des violences perpétrées par les forces de police, ont été arrêtés, parfois incarcérés ou se sont vus infligés des amendes (Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Ouzbékistan).

Depuis 1997, l'Observatoire soutient le travail des défenseurs en danger

Le Printemps arabe a marqué comme aucun autre événement l'actualité, donnant lieu, comme le préfacent **Aung San Suu Kyi** et **Stéphane Hessel**, en un « vaste mouvement de contestation pacifique, (...) d'espoir pour le changement » qui a trouvé un écho sur tous les continents.

À l'automne de cette fantastique année de révolutions, le combat des défenseurs n'est pas terminé.

Il est urgent de soutenir l'Observatoire et ses partenaires et garantir une aide adaptée et efficace aux défenseurs, pour qu'ils puissent jouer leur rôle dans le renforcement de l'État de droit, de la justice sociale et de la lutte contre l'impunité.

AVEC SON RAPPORT 2011 : « L'OBSTINATION DU TÉMOIGNAGE »

2011 est la 14^e année de réalisation du Rapport annuel.

Rendez-vous annuel sur la protection des défenseurs, il met en évidence, dans chaque pays, les cas les plus graves d'entraves et de menaces contre les défenseurs.



Publié en **5 langues** (anglais, arabe, espagnol, français, russe), c'est un outil unique de mobilisation sur la question des défenseurs.

Le Rapport 2011 replace le combat de défenseurs dans le contexte géopolitique de **70 pays** en Afrique subsaharienne, Afrique du nord et Moyen Orient, Asie, Amériques et Europe.

Une analyse géopolitique de la région introduit la présentation, pays par pays, des histoires de défenseurs vécues au quotidien.

Le rapport 2011 dénonce, en donnant des centaines d'exemples, les **actes multifformes de répression** dont souffrent les défenseurs. Chaque jour, avec leurs proches, ils subissent attaques et harcèlements, menaces et arrestations, détentions arbitraires, campagnes de diffamation, restrictions en matière de liberté d'association et d'expression...

Basées notamment, mais pas uniquement, sur 509 interventions urgentes publiées par l'Observatoire entre janvier 2010 et avril 2011, ces 600 pages de rapport sont la preuve manifeste de l'urgence à soutenir le combat de ces architectes du progrès.

LES ÉVÉNEMENTS DE SORTIE DU RAPPORT 2011

LUNDI 24 OCTOBRE 2011

LANCEMENT INTERNATIONAL DU RAPPORT 2011 À NEW YORK

14h30: Conférence de presse au siège des Nations unies
19h: Réception militante de l'Observatoire

Le 24 octobre 2011, le rapport sera présenté à New York, à l'occasion de la session de l'Assemblée générale sur le mandat de Margaret Sekaggya, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme des Nations unies.

Le lancement international sera suivi de conférences régionales à Banjul, Washington, Dakar, Mexico City, New Delhi, Moscou, au Caire, à Tunis, à Bujumbura et à Kampala notamment, et sera présenté jusqu'au 10 décembre, date de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

DANS TOUTES LES CONFÉRENCES ET ÉVÉNEMENTS DE LANCEMENT DU RAPPORT 2011

... LA CHAISE VIDE, MÉTAPHORE DES ABSENTS



Les centaines de défenseurs privés de leur liberté d'expression seront représentés par la chaise vide d'**Ales Bialiatski**, vice-président de la FIDH et président du Centre des droits de l'Homme « Viasna ». Ales Bialiatski est détenu arbitrairement depuis le 4 août dernier.

La situation des défenseurs dans la région de l'Europe de l'est et de l'Asie centrale sera illustrée par un reportage réalisé par l'Observatoire à l'occasion de la « Réunion de mise en œuvre de la dimension humaine » de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en septembre 2011. Des centaines d'autres défenseurs ne peuvent toujours pas parler de leur combat pour la défense des droits de l'homme aujourd'hui dans le monde.



SIGRID RAUSING TRUST

La FIDH et l'OMCT souhaitent remercier l'Union européenne pour avoir rendu possible la publication du rapport annuel de l'Observatoire, ainsi que l'Organisation internationale de la Francophonie, la République et Canton de Genève, le ministère des Affaires étrangères norvégien, le ministère des Affaires étrangères finlandais, le ministère des Affaires étrangères et européennes français, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) et la Sigrid Rausing Trust pour leur soutien. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'OMCT et la FIDH et ne doit en aucun cas être interprété comme reflétant l'opinion des institutions les soutenant.